

DEPARTEMENT
de la Seine-Maritime

VILLE DE CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF

Arrondissement
de ROUEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON de
CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF

L'an deux mille quatorze, le vendredi 28 mars à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Caudebec-lès-Elbeuf, en salle du Conseil, en séance publique, sous la présidence de Mme Françoise LEFEBVRE, doyenne des Conseillers Municipaux.

**La convocation du Conseil Municipal
a été faite le 24 mars 2014**

Étaient présents : M. BONNATERRE, Mme LEFEBVRE, M. FOREAU, Mme COUSIN, M. LE NOË, Mme LUCAS, M. SCORNET, Mme LAPERT, M. ROGER, Mme BERTIN, M. KERRO, Mme LECOINTE, Mme FOURCADE, M. HAZET, Mme ROLLAND, M. LETILLY, Mme DIEBOLD, M. LEROUX, Mme FOLIOT, M. DACOSTA, Mme LOMBARD, M. RASCAR, Mme PIMENTA, Mme GUESREE, Mme PIGNAUD, M. LEVITRE, M. BELLENGER, M. NOURRY.

**Nombre de Conseillers
en exercice : 29**

Étaient absents/ excusés : M. GUEZOULI (jusqu'à 18h14),

Nombre de présents : 28

Procurations :

Secrétaire de séance : M. LEROUX

Objet : Election de Monsieur le Maire

Mme LEFEBVRE, doyenne des Conseillers Municipaux donne lecture du rapport suivant :

Les nouveaux Conseillers Municipaux ont été élus le dimanche 23 mars.

La première action de ces nouveaux élus est d'élire le Maire.

Cette élection se fait au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés pour les éventuels deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour.

Le quorum doit être atteint pour que l'élection soit valide.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2121-7, L2121-11, L 2121-17, L 2122-7, L 2122-8 ;

Considérant la nécessité d'élire le Maire au sein du Conseil Municipal ;

Après avoir voté à bulletin secret, élit M. Laurent BONNATERRE par 23 voix sur 28.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire
Laurent BONNATERRE

DEPARTEMENT
de la Seine-Maritime

VILLE DE CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF

Arrondissement
de ROUEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON de
CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF

L'an deux mille quatorze, le vendredi 28 mars à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Caudebec-lès-Elbeuf, en salle du Conseil, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent BONNATERRE, Maire.

**La convocation du Conseil Municipal
a été faite le 24 mars 2014**

Étaient présents : M. BONNATERRE, Maire, Mme LEFEBVRE, M. FOREAU, Mme COUSIN, M. LE NOË, Mme LUCAS, M. SCORNET, Mme LAPERT, M. ROGER, Mme BERTIN, M. KERRO, Mme LECOINTE, M. GUEZOULI (à partir de 18h14), Mme FOURCADE, M. HAZET, Mme ROLLAND, M. LETILLY, Mme DIEBOLD, M. LEROUX, Mme FOLIOT, M. DACOSTA, Mme LOMBARD, M. RASCAR, Mme PIMENTA, Mme GUESREE, Mme PIGNAUD, M. LEVITRE, M. BELLENGER, M. NOURRY.

**Nombre de Conseillers
en exercice : 29**

Étaient absents/ excusés :

Nombre de présents : 29

Procurations :

Secrétaire de séance : M. LEROUX

Objet : Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

A la suite de l'élection du Maire, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le nombre d'adjoints.

Le Code Général des Collectivités Territoriales précise que le nombre des adjoints ne peut dépasser 1/3 de l'effectif légal du Conseil Municipal soit 8 personnes.

Il est proposé de fixer à 8 le nombre des adjoints au Maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant la nécessité de fixer le nombre d'adjoints au Maire ;

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer à 8 le nombre d'adjoints.

Après délibération, le précédent rapport est adopté avec 24 voix « pour », 3 refus de vote (Mme GUESREE, Mme PIGNAUD, M. LEVITRE) et 2 voix « contre » (M. BELLENGER, M. NOURRY).

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire
Laurent BONNATERRE

DEPARTEMENT
de la Seine-Maritime

VILLE DE CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF

Arrondissement
de ROUEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON de
CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF

L'an deux mille quatorze, le vendredi 28 mars à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Caudebec-lès-Elbeuf, en salle du Conseil, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent BONNATERRE, Maire.

**La convocation du Conseil Municipal
a été faite le 24 mars 2014**

Étaient présents : M. BONNATERRE, Maire, Mme LEFEBVRE, M. FOREAU, Mme COUSIN, M. LE NOË, Mme LUCAS, M. SCORNET, Mme LAPERT, M. ROGER, Mme BERTIN, M. KERRO, Mme LECOINTE, M. GUEZOULI (à partir de 18h14), Mme FOURCADE, M. HAZET, Mme ROLLAND, M. LETILLY, Mme DIEBOLD, M. LEROUX, Mme FOLIOT, M. DACOSTA, Mme LOMBARD, M. RASCAR, Mme PIMENTA, Mme GUESREE, Mme PIGNAUD, M. LEVITRE, M. BELLENGER, M. NOURRY.

**Nombre de Conseillers
en exercice : 29**

Étaient absents/ excusés :

Nombre de présents : 29

Procurations :

Secrétaire de séance : M. LEROUX

Objet : Election des adjoints

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Le Conseil Municipal s'étant prononcé sur le nombre d'adjoints, un vote doit élire la liste des adjoints.

L'écart entre les candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Il est proposé au Conseil Municipal d'élire à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel, la liste suivante :

1^{ère} Adjointe : Françoise LEFEBVRE

2^{ème} Adjointe : Katia COUSIN

3^{ème} Adjoint : Dominique ROGER

4^{ème} Adjointe : Danielle LUCAS

5^{ème} Adjoint : Emmanuel FOREAU

6^{ème} Adjoint : Jean-Pierre KERRO

7^{ème} Adjointe : Isabelle FOURCADE

8^{ème} Adjoint : Yvon SCORNET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-7-2 ;

Considérant la nécessité d'élire la liste des adjoints au Maire ;

Après avoir voté à bulletin secret, la liste ci-dessus est élue par 24 voix pour et 5 votes blancs.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire
Laurent BONNATERRE